



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU LOT**

Direction départementale des territoires  
du Lot

Service Eau, Forêt, Environnement  
Unité Police de l'Eau, DPF, Navigation

Affaire suivie par : Fabienne MUTEL  
Téléphone : 05.65.23.60.39  
Télécopie : 05.65.23.61.61  
Courriel : [fabienne.mutel@lot.gouv.fr](mailto:fabienne.mutel@lot.gouv.fr)

SEFE\Police\_Eau\Rejets\o\_usees\Asst\_co\1 - STEP\_+2000EHLUZECHNDLE2020

Cahors, le **08 JAN. 2020**

Le directeur départemental

à

Monsieur le Président  
Syndicat Aquareso  
ZA La Paganie  
46700 Puy L'Evêque

**Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement - station de traitement des eaux usées de Luzech**

**PJ : - récépissé de déclaration  
- arrêté ministériel du 21 juillet 2015**

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

**Autorisation de rejet des eaux traitées de la station de traitement des eaux usées  
de Luzech**

**a été enregistrée au guichet unique de la Police de l'Eau sous le numéro 46-2019-00175**

**à la date du 27 décembre 2019**

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à votre système d'assainissement.

Dans un délai de deux mois à compter du 27 décembre 2019, il peut vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Par ailleurs, vous trouverez également l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre système d'assainissement.

Chef d'Unité Police de l'Eau  
DPF et Navigation

**Guy VERGNES**